



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E22172

VALABLE JUSQU'AU

18/11/2026

ÉDITÉ LE

08/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/01/1956

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/04/2003
50 400

Raison sociale : CHARPENTERIE BOUSSICAULT SAS

RUE DE LA VENDREE
45130 CHARSONVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 1956B00006

Téléphone : 02 38 74 23 12

Fax : 02 38 74 25 08

Siret : 781 597 935 00019

Portable : 06 16 28 10 75

Code NACE : 4120A

Site Internet : www.charpenterie-boussicault.com

Numéro caisse de congés payés : 0007404

E-mail : boussicault.freres@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 447053E1244000/001 524465/32

Responsabilité légale :

BOUSSICAULT CEDRIC DIRECTEUR GÉNÉRAL / DANILO THOMAS PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 447053E1244000/001 524465/32

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	06/09/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/09/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	06/09/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	06/09/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	06/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.